

## Chronogramme de mise en place du télétravail au 1<sup>er</sup> octobre 2018

Étape 01	Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le demandeur doit vérifier la compatibilité de son installation avec le lien : <a href="https://www.60millions-mag.com/le-testeur-de-connexion-de-60-millions-de-consommateurs">https://www.60millions-mag.com/le-testeur-de-connexion-de-60-millions-de-consommateurs</a> ou <a href="http://www.speedtest.net">http://www.speedtest.net</a></li> <li>- Le demandeur doit vérifier que son lieu de télétravail est couvert par une assurance permettant l'exercice de cette activité</li> </ul>
Étape 02	Entre le 18/06 et le 29/06/2018	Le demandeur doit déclarer, en ligne sur l'intranet, son intention de télé-travailler. Il reçoit ensuite, par mail, le dossier de candidature à compléter.
Étape 03	Au plus tard le 29/06/2018	Le demandeur doit envoyer le dossier complet et signé à son supérieur hiérarchique
Étape 04	Au plus tard le 06/07/2018	Le supérieur hiérarchique reçoit l'agent et émet un avis
Étape 05	Au plus tard le 06/07/2018	Le supérieur hiérarchique transmet le dossier avec son avis à l'autorité hiérarchique
Étape 06	Au plus tard le 13/07/2018	L'autorité hiérarchique transmet le dossier avec son avis à la Diper A
Étape 07	Entre le 16/07 et le 31/08/2018	Traitement des demandes
Étape 08	Début septembre	Notification de la décision à l'agent et au supérieur hiérarchique
Étape 09	Avant le 14/09/2018	Signature du protocole accompagné de la copie d'attestation d'assurance et du certificat de conformité ) de l'installation (ou attestation sur l'honneur).
Étape 10	Entre le 17/09 et le 28/09/2018	Formation d'une demi-journée pour le télétravailleur (2 <sup>ème</sup> quinzaine de septembre) et de deux demi-journées pour l'encadrement à la même période
Étape 11	Entre le 17/09 et le 28/09/2018	Remise du matériel
Étape 12	Lundi 01/10/2018	Début du télétravail